



## Appel à candidatures

### Bourses d'excellence de l'Ecole Universitaire de Recherche d'Economie et de Management (EUR ELMI)

#### OBJET DE L'APPEL

L'École Universitaire de Recherche d'Economie et de Management (EUR ELMI), en lien avec le Portail de licence Economie-Gestion, offre des formations pluridisciplinaires d'excellence dans le domaine de l'économie, du management et de la sociologie. Nourrie par la recherche et engagée dans de nombreux projets de dimension internationale, l'EUR ELMI souhaite soutenir les étudiant·e-s les plus talentueux·ses, venant de tous les horizons, afin qu'ils et elles participent aux formations de l'EUR et à son rayonnement.

Aussi, l'EUR ELMI propose des bourses d'excellence aux étudiant·e-s de haut niveau qui souhaitent poursuivre leurs études dans une formation de l'EUR ou du Portail Economie-Gestion.

#### RÈGLEMENT DE L'APPEL

Cette bourse, d'un montant minimum de 7 500 € par an, est offerte au titre de l'année universitaire 2024/2025. Elle sera versée en deux fois : 50% en début d'année universitaire et 50% à l'issue des examens du premier semestre, sous condition de réussite au semestre. Pour les formations annualisées, un point d'étape sera effectué en milieu d'année universitaire (en février), en concertation avec les responsables de formations, qui donneront leur accord pour le versement de la deuxième partie de la bourse.

Les droits d'inscription restent à la charge de l'étudiant·e. Toutefois, les étudiant·e-s extra-communautaires, lauréats d'une bourse d'excellence, pourront bénéficier d'une exonération partielle des droits d'inscription différenciés et s'acquitteront dans ce cas du même montant que les étudiant·e-s communautaires.

Est éligible à la bourse d'excellence tout étudiant·e (en formation initiale ou en alternance) justifiant au minimum d'un niveau bac+1, issu d'une université française ou étrangère et qui souhaite poursuivre ses études dans une formation du Portail Economie Gestion (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de licence) ou de l'EUR ELMI (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de Master). Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour postuler à cette bourse.

La bourse d'excellence d'ELMI n'est pas cumulable avec une autre bourse d'excellence d'UniCA ou de l'IDEX.

Les étudiant·e-s en césure en 2024/2025 ne sont pas éligibles à la bourse d'excellence de l'EUR ELMI.

La bourse sera suspendue en cas d'absence répétée et injustifiée de l'étudiant·e soit en cours, soit en travaux dirigés, soit aux examens. Elle pourra également être retirée en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.

## **MODALITES DE DEPÔT DES CANDIDATURES ET DE SELECTION**

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- La fiche de renseignements en annexe
- Un CV détaillé
- Le relevé de notes du bac
- L'ensemble des relevés de notes de l'enseignement supérieur
- Le projet académique (lettre de motivation)
- Une copie du passeport / carte d'identité
- **Facultatif** : Toute preuve attestant de difficultés financières (avis d'imposition, relevé de banque, attestation de bourse sur critères sociaux...)

Tous les documents doivent être lisibles et envoyés sous format PDF uniquement, (volume maximum : 20 Mo). Les dossiers incomplets ou inéligibles seront automatiquement refusés.

Le dossier de candidature devra être envoyé par mail à [eur-elmi@univ-cotedazur.fr](mailto:eur-elmi@univ-cotedazur.fr) **avant le 22/04/2024.**

Les dossiers déposés seront étudiés par une commission d'attribution composée d'enseignants-chercheurs et de responsables de formation de l'EUR ELMI, qui procèdera à un premier classement. Celui-ci sera ensuite soumis au Comité de Pilotage de l'EUR ELMI, qui procèdera à la validation finale du classement et prononcera les attributions de bourses.

La commission d'attribution prendra en considération l'excellence du candidat tout au long de son parcours académique, la pertinence de son projet professionnel et académique. Elle sera également attentive à promouvoir la diversité, en s'appuyant notamment sur des critères sociaux.

⚠ La procédure de demande de bourse ne dispense pas des autres démarches administratives à effectuer dans le cadre d'une inscription ou d'une réinscription.

### ***Calendrier de l'appel à candidatures***

18 mars 2024 : lancement de l'appel

22 avril 2024 : date limite d'envoi des dossiers

24 mai 2024 : notification d'attribution des bourses aux candidats